MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation, de la promotion sociale, de l'enseignement à distance et des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de l'enseignement de promotion sociale, de l'enseignement à distance et des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE RUE DE LA SCIENCE, 43 0 5 -01-1995 1

MONSIEUR VLAEMINCK, G. ADMINISTRATEUR DELEGUE **CPEONS**

RUE DES HALLES, 13 1000 BRUXELLES

Ref.: 🎉./ 6293041 / Dossier pédagogique 1288

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Section

Classement :

AMBULANCIER PROFESSIONNEL ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

Code Référence :

824110S20C1

Etablissement:

INST PROV ENS SEC COMMERCIAL DE PROMOTION SOCIALE RUE COLARD TROUILLET,48 4100 SERAING

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à la section mentionnée ci-dessous.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement
1288 S	AMBULANCIER PROFESSIONNEL PERFECTIONNEMENT EN SOINS AMBULANCIERS ASPECTS PSYCHO-SOCIAUX DE LA PROFESSION D'AMBULANCIER	824110S20C1	ESS
1288 U		824111U21C1	ESST
1288 U		824112U21C1	ESST
1288 U	PROFESSIONNEL ASPECTS LEGAUX DE LA PROFESSION D'AMBULANCIER PROFESSIONNEL ASPECTS ECONOMIQUES DE LA PROFESSION D'AMBULANCIER PROFESSIONNEL	824113U21C1	ESST
1288 U		824114U21C1	ESST
1288 U	ASPECTS TECHNIQUES DE LA PROFESSION D'AMBULANCIER PROFESSIONNEL	824115U21C1	ESST
1288 U	STAGE D'AMBULANCIER PROFESSIONNEL SECOURISTE INDUSTRIEL EPREUVE INTEGREE D'AMBULANCIER PROFESSIONNEL	824116U21C1	ESST
1288 U		824117U21C1	ESST
1288 U		824110U22C1	ESSQ

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

-6 JAN. 1995

Le Directeur d'Administration

F. De Laet

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Melle Schets (tél:02/238.86.54)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 ter

DOSSIER PEDAGOGIQUE

Demande d'ouverture d'une section sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du:
O (1) Pouvoir organisateur: PROVINCE DE LIEGE
O (1) Directeur(-trice) de l'Institut pour la Communauté française
et se rapporte à l'établissement suivant:
dénomination : I.P.E.P.S. Seraing
adresse complète: rue Colard Trouillet 48 ou du représentant du P.O. suventionné: (1)(2)
4100 SERAING (2)
n° de matricule: 452.6.293.041 (2)
n° de téléphone: 041/30.72.80 - 30.72.87 (2)
2. Transmis en date du:
0 (1) XXXXXXXXXXXXXXXXX
X (1) Provincial et communal O (1) XXXXXXXXXXXXXXXXX
3. Intitulé de la section: N. LOGNARD
Code:(4) 8241 10 5 20 C1
AMBULANCIER PROFESSIONNEL
(2)
4. Finalités de la section: repris en annexe 1 n° de1 page(s)(2)
5. Classement de la section:
X (1) xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
6. Titre délivré à l'issue de la section:
CERTIFICAT D'AMBULANCIER PROFESSIONNEL

7. Unités de formation constitutives de la section (ou à compléter en annexe si nécessaire) : (2)

<u>Intitulés</u>	Classement de l'UF(5)	Code	<u>Unités</u> déterminantes	Date d'ouverture prévue
UF 1 Perfectionnementen soins ambulanciers	T/Sec.sup.	REYNANUEACA	x	10.01.1995
UF 2 Aspects psycho-sociaux demonstration designation	T/Sec.sup.	82 44A2 VZA CA	x	10.01.1995
UF 3 Aspects légaux de la profession d'autoulour	T/Sec.sup.	82 yans ven ca	х	10.01.1995
UF 4 Aspects économiques de la profession	T/Sec.sup.	824114021 61	x	10.01.1995
UF 5 Aspects techniques de la profession	T/Sec.sup.	82 41 15 UZA CA	x	10.01.1995
UF 6 Stage d'ambulancier professionnel	T/Sec.sup	82 4116 VZ1 C1	х	10.01.1995
UF 7 Secouriste industriel	T/Sec.sup	82 41 17 122 61		10.01.1995
UF 8 Epreuve intégrée d'ambulante profession	Q/Sec.sup	82411002261		10.01.1995

⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles ou cocher

⁽²⁾ A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent

⁽⁴⁾ Réservé à l'administration

⁽⁵⁾ Sous la forme d'un triplet (T/Q. DI/DS, TC/TL, catégorie)

8.	Modalités	đe	capitalisation:
~.	11100001100	~~	

repris en annexe n° 2 de ..1.. page(s)

	9.		Réservé	au	Service	ď	'Inspectio	I
--	----	--	---------	----	---------	---	------------	---

a) Observation(s) du(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

Avis favorable Le 20/12/94 N.V. elvofl

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au pédagogique: ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD(1)

Date: _______14 14N, 1995

Signature

J. Meunier
 Administrateur Pédagogique

⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles ou cocher

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'administration

AMBULANCIER PROFESSIONNEL

FINALITES DE LA SECTION

1. FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION.

Conformément à l'article 7 § ler et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION.

- 1) Au delà du cadre légal visés par la loi du 8 juillet 1964 modifiée par la loi du 3 février 1994 à l'obtention du brevet de Secouriste-ambulancier, amener ces personnes mais aussi tous les autres membres de la profession, en ce compris les responsables de sécurité au niveau de qualification proche ou équivalent à celui des personnes exerçant la même profession dans différents autres pays européens et leur délivrer le certificat d'ambulancier professionnel et de secouriste industriel.
- 2) Assurer à ces mêmes personnes une formation continuée.
- 3) A pour but de rendre l'étudiant capable au terme de sa formation:
 - de prendre en charge un patient ou un groupe de patients victimes d'un accident ou d'un malaise nécessitant des soins urgents. Le cas échéant, le transporter vers un centre hospitalier en ayant agit dans le cadre de sa profession ou ayant apporté une aide efficace à une équipe médicalisée requise sur les lieux.
 - d'expliquer tant les aspects sanitaires que techniques et légaux de ses actes.

AMBULANCIER PROFESSIONNEL

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis dans la section d'ambulancier professionnel, l'étudiant doit avoir obtenu les attestations de réussite de l'unité "Notions d'anatomie et de physiologie", "Soins d'urgence" et "Stages de secouriste-ambulancier".

AMBULANCIER PROFESSIONNEL

MODALITES DE CAPITALISATION

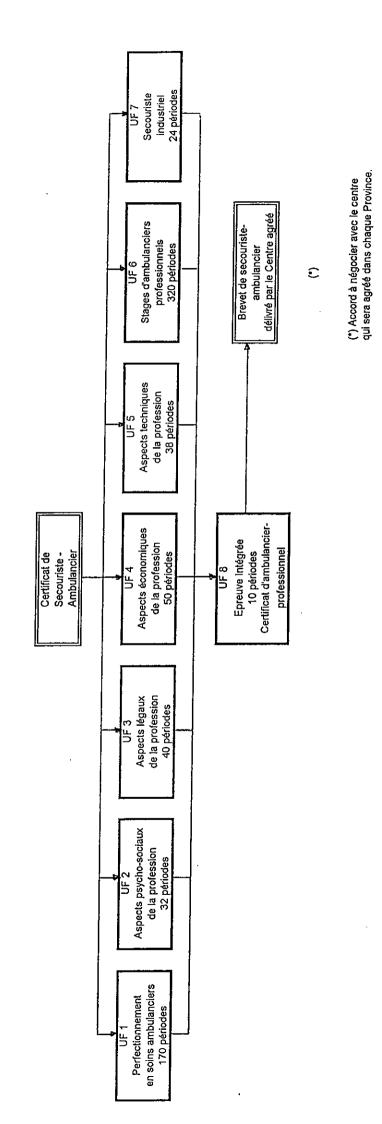
Aspects psycho-sociaux de la profession d'ambulancier professionnel Aspects psycho-sociaux de la profession (CT) Autonomie UF3 Aspects légaux de la profession d'ambulancier professionnel Aspects légaux de la profession (CT) Autonomie UF4 Aspects économiques de la profession d'ambulancier professionnel Aspects économiques de la profession d'ambulancier professionnel Aspects économiques de la profession (CT) Autonomie UF5 Aspects techniques de la profession d'ambulancier professionnel	20 p.
Aspects psycho-sociaux de la profession d'ambulancier professionnel Aspects psycho-sociaux de la profession (CT) Autonomie UF3 Aspects légaux de la profession d'ambulancier professionnel Aspects légaux de la profession (CT) Autonomie UF4 Aspects économiques de la profession d'ambulancier professionnel Aspects économiques de la profession (CT) Autonomie UF5 Aspects techniques de la profession d'ambulancier professionnel	<u> </u>
Aspects légaux de la profession d'ambulancier professionnel Aspects légaux de la profession (CT) Autonomie UF4 Aspects économiques de la profession d'ambulancier professionnel Aspects économiques de la profession (CT) Autonomie UF5 Aspects techniques de la profession d'ambulancier professionnel	28 p. 4 p.
Aspects légaux de la profession d'ambulancier professionnel Aspects légaux de la profession (CT) Autonomie UF4 Aspects économiques de la profession d'ambulancier professionnel Aspects économiques de la profession (CT) Autonomie UF5 Aspects techniques de la profession d'ambulancier professionnel	32 p.
UF4 Aspects économiques de la profession d'ambulancier professionnel Aspects économiques de la profession (CT) Autonomie UF5 Aspects techniques de la profession d'ambulancier professionnel	35 p. 5 p.
Aspects économiques de la profession d'ambulancier professionnel Aspects économiques de la profession (CT) Autonomie UF5 Aspects techniques de la profession d'ambulancier professionnel	10 p.
Aspects techniques de la profession d'ambulancier professionnel	15 p. 5 p.
Autonomie	9 p. 9 p. 6 p. 4 p.
UF6 Stages (PP) 32 Encadrement	0 p. 4 p.
Premiers soins (PP) Approche des risques (CT) Autonomie	6 p. 6 p. 6 p. 4 p.
UF8 Epreuve intégrée théorie (CT)	2 p. 8 p.

Admission aux unités de UF1 à UF7

- Les personnes ayant obtenu l'attestation de réussite des unités "Notions d'anatomie et physiologie", "Soins d'urgence" et "Stages de secouriste-amublancier" de la section "Secouriste-ambulancier".

Admission à l'UF8

- Les personnes ayant obtenu les attestions de réussite des unités de formation "Perfectionnement en soins ambulanciers", "Aspects économiques, légaux, physico-sociaux et techniques de la profession" et "Stages d'ambulancier professionnels".



. .)

e (

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

	and the second s
1. La présente demande émane du: X (1) Pouvoir organisateur: PROVINCE DE LIEGE	(2)
O (1) Directeur(-trice) de l'Institut pour la Communauté françai	se(2)
et se rapporte à l'établissement suivant:	- 18 NOV. 1994 (M) (PER A
	ature du Chef d'établissement de le C.F. ésentant du P.O. subventionne: (1)(2)
(2) n° de matricule : 452.6.293.041 (2)	C M. CASIN S
n° de téléphone : 041/30.72.80 - 30.72.87 (2)	chef Li Fer
2. Transmis en date du:(3) par le réseau:	
O (1) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
3. Intitulé de l'unité de formation:	
Code:(4) 82 41 11 V	inca
Perfectionnement en soins ambulanciers	
4. Finalités de l'unité de formation: Repris en a	nnexe n° 1 del page(s)(2)
5. Capacités préalables requises: Repris en a	annexe n° 2 de1 pagc(s)(2)
6. Classement de l'unité de formation:	
X (1) enseignement secondaire: transition (1 degré: XXXXXXXXX (1	
O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court:	(2)
O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long:	(2)
7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes	s ou le regroupement
Repris en a	annexe n° 3 de1 page(s)(2)
8. Programme de(des cours) Repris en	annexe n° 4 de3 page(s)(2)
9. Fixation des capacités terminales Repris en	annexe n° 5 de1 page(s)(2)
10. Chargé(s) de cours Repris en	annexe n° 6 de1 page(s)(2)

Biffer les mentions inutiles
 A compléter
 A compléter par le Secrétaire permanent
 Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation	(4)	א כא	

Horaire minimun:

1. Dénomination des cours(2)	classement des cours (5)	Code U(6)	nombre de périodes(7)	
Prise en charge et réanimation	CT	В	20	
Prise en charge et réanimation	PP	L	30	
Compléments d'urgence	CT	В	16	
Manutention et hygiène	CT	В	15	
Manutention et hygiène	PP	L	25	
*****	**********	**********	***************************************	
•••••	•••••	•••••	•••••	
2. Part d'autonomie		P	14	
Total	tal des périodes	~	120	

12. Réservé au Service d'Inspection

a) Observations(s) du(des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

Avis favorable Le 20/12/94 Abelogle

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique: ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD(1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Signature

J. Meunier Administrateur Pédagogique

⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles ou cocher

⁽²⁾ A compléter

⁽⁴⁾ Réservé à l'administration

⁽⁵⁾ soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

⁽⁶⁾ soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V

^{(7) 1} période = 50 minutes

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION.

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION.

L'unité de formation visera à améliorer les capacités de discernement du candidat lors de l'application des connaissances théoriques et pratiques des soins ambulanciers, tout en lui apportant un savoir-faire qui contribuera à l'amélioration des capacités d'organisation du travail, d'aide à une équipe médicale et d'insertion dans une équipe pluridisciplinaire.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. CAPACITES:

Pour être admis, l'étudiant sera capable:

En notion d'anatomie et de physiologie:

- de restituer des connaissances;
- d'analyser les composants d'un phénomène anatomique;
- de modéliser une situation.

En soins d'urgence:

- de reconnaître les différents signes vitaux et leur atteinte;
- de décrire la gravité d'une situation;
- de stabiliser les grandes fonctions vitales du patient;
- de reconnaître les indications à l'appel d'un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation;
- de transporter le patient vers un centre hospitalier de manière adéquate;
- de se situer par rapport à l'application de la loi de l'A.M.U.

2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU:

Les attestations de réussite des unités de formation suivantes: "Notions d'anatomie et physiologie"; "Soins d'urgence" et "Stages de secouriste-ambulancier".

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Néant.

PROGRAMME DES COURS

PRISE EN CHARGE ET REANIMATION.

L'étudiant sera capable de prendre en charge un patient ou un groupe de patients, d'entreprendre une réanimation.

Ces capacités seront atteintes à travers le contenu notionnel suivant:

- Organisation de la prise en charge;
- Etablir les priorités dans les soins urgents (individuels et collectifs);
- Organiser l'évacuation (en urgence individuelle et collective);
- Mise en service du défibrillateur semi-automatique;
- Préparation de médicaments et de perfusions et mise en service de matériel médical à la demande d'un médecin;
- Différenciation et premiers soins aux patients souffrant d'un choc soit hypovolémique, septique, cardiogénique ou anaphylactique;
- Apporter une aide efficace à une équipe médico-infirmière requise sur les lieux dont au moins mise en service de:
 - Capno
 - Sa O₂
 - Pousse seringue
 - Respirateur portable
 - Oxygénothérapie et aérosols
 - Aspirateur
 - Laryngoscope
 - Tensiomètre
 - ...
- Pratiquer une réanimation à un ou à deux ambulanicers soit sur un adulte soit sur un enfant, soit sur un bébé.

COMPLEMENTS D'URGENCE

L'étudiant sera capable:

- de prendre en charge, en attendant le Service Mobile d'Urgence et de Réanimation des patients souffrant de pathologies relevant de la gynécologie (aide à l'équipe médicale pour les soins à la mère et à l'enfant), de la pédiatrie (aide à l'équipe médicale au moins pour: mort subite, convulsions, réanimation bébé, ...) ou de l'environnement (dont au moins les brûlures et les intoxications, explosions, blast, blève, armes, ...);
- d'apprécier l'influence des différents troubles sur l'état général du patient;
- d'apporter des premiers soins ;
- de participer au plan catastrophe:
 - organisation, législation;
 - rôles de l'ambulance;
 - chantier, PMA, tri, régulation, évacuation;
 - coordination;
 - subordination
- de participer aux transferts secondaires (adultes et prématurés)

MANUTENTION ET HYGIENE

A l'approche d'un patient, l'apprenant sera capable d'utiliser le matériel adéquat; d'appliquer des règles d'hygiène strictes tant vis-à-vis de lui même que de ses collègues, que du patient.

Ces capacités seront atteintes à travers le contenu notionnel suivant:

- 1. Conditionnement en vue du transport:
 - Relève et mobilisation du patient, choix de matériel et ergonomie;
 - Positionnement et transport d'un patient appareillé;
- Maintenance sanitaire de l'ambulance (désinfection,...);
- 3. Maintenance du matériel médical, dont au moins:
 - Ballon Ambu,
 - Aspirateur,
 - Respirateur,
 - Laryngoscope,
 - Tensiomètre, ...
- 4. Choix du matériel, cahier des charges;
- 5. Hygiène individuelle;
- 6. Hygiène professionnelle;
- 7. Maladies transmissibles;
- 8. Médecine préventive
- 9. Tenues et sécurité en intervention

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

En fin de formation l'étudiant sera capable de:

- reconnaître les différents signes vitaux;
- décrire la gravité d'une situation;
- stabiliser les grandes fonctions vitales du patient;
- reconnaître les indications à l'appel d'un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation;
- respecter les règles d'hygiène et de manutention;
- utiliser le matériel adéquat et d'en assurer la maintenance;
- apporter une aide efficace au Service Mobile d'Urgence et de Réanimation;
- entreprendre les manoeuvres de réanimation à un et deux secouristes sur un adulte, un enfant, un bébé;
- positionner correctement un patient;
- utiliser de façon appropriée le D.E.A.;
- mobiliser un patient appareillé;
- différencier l'urgence individuelle de l'urgence collective et adopter les attitudes requises;
- s'insérer dans un dispositif d'urgence collective.

Ces capacités doivent être maîtrisées intégralement.

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un enseignant.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

$\nabla \nabla \nabla \mathbf{I}$	JMENT	0	Lin
1 14 14 .1		\sim	DIS

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

I. La présente demande émane du: X (1) Pouvoir organisateur: PROVINCE DE LIEGE (2)	٠,
O (1) Directeur(-trice) de l'Institut pour la Communauté française	
O (1) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
3. Intitulé de l'unité de formation: Code:(4) 82 4 1 12 V la Ca	
Aspects psycho-sociaux de la profession d'ambulancier-professionnel	
4. Finalités de l'unité de formation: Repris en annexe n° 1 de1 page(s)(2)	
5. Capacités préalables requises: Repris en annexe n° 2 de1 page(s)(2)	
6. Classement de l'unité de formation: X (1) enseignement secondaire: transition (1) XXXXXXXXXXXXXXX (1) degré: XXXXXXXXXXXXXX (1) supérieur (1)	
O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court:(2)	
O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long:(2)	
7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement	
Repris en annexe n° 3 de1 page(s)(2)	
8. Programme de(des cours) Repris en annexe n° 4 de6 page(s)(2)	
9. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de1 page(s)(2)	
10. Chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de1 page(s)(2)	

⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles (2) A compléter (3) A compléter par le Secrétaire permanent (4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation: (4)

Horaire minimun:

1. Dénomination des cours(2)	classement des cours (5)	Code U(6)	nombre de périodes(7)
Aspects psycho-sociaux de la profession	CT	В	28
2. Part d'autonomie		P	4

Total des périodes

32

12. Réservé au Service d'Inspection

a) Observations(s) du(des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

Avis favorable Le 20/12/94 A Vielegle

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique: ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD(1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: __4 IAN 1995

Signature

J. Meunier Administrateur Pédagogique

⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles ou cocher

⁽²⁾ A compléter

⁽⁴⁾ Réservé à l'administration

⁽⁵⁾ soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

⁽⁶⁾ soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V

^{(7) 1} période = 50 minutes

ASPECTS PSYCHO-SOCIAUX DE LA PROFESSION

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socia-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION

L'unité de formation a pour but de rendre l'étudiant capable:

- de discerner les besoins psychologiques depuis l'être humain sain au malade et d'adapter son attitude en fonction du profil du patient et de son entourage;
- de responsabiliser l'étudiant dans la pratique de sa profession;
- de comprendre, d'expliquer, de justifier, de mettre en oeuvre les principales démarches à effectuer dans l'exercice de sa future profession, de les justifier par leur chronologie et leur logique.

ASPECTS PSYCHO-SOCIAUX DE LA PROFESSION

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. CAPACITES

Pour être admis, l'étudiant sera capable:

En notion d'anatomie et de physiologie:

- de restituer des connaissances;
- d'analyser les composants d'un phénomène anatomique;
- de modéliser une situation.

En soins d'urgence:

- de reconnaître les différents signes vitaux et leur atteinte;
- de décrire la gravité d'une situation;
- de stabiliser les grandes fonctions vitales du patient;
- de reconnaître les indications à l'appel d'un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation;
- de transporter le patient vers un centre hospitalier de manière adéquate;
- de se situer par rapport à l'application de la loi de l'A.M.U.

2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU:

Les attestationsde réussite des unités de formation suivantes: "Notions d'anatomie et physiologie"; "Soins d'urgence" et "Stages de secouriste-ambulancier".

ASPECTS PSYCHO-SOCIAUX DE LA PROFESSION

RECOMMANDATIONS PRATICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Néant.

ASPECTS PSYCHO-SOCIAUX DE LA PROFESSION

PROGRAMME DES COURS

PSYCHOLOGIE APPLIQUEE

L'étudiant sera capable de, à propos:

- A. <u>Notions élémentaires de psychologie et psychopathologie du</u> <u>développement</u>
 - a) de comprendre le procesus de développement de la personne (de l'enfant, de l'adolescent, de l'adult, de la personne âgée)
 - b) de s'adapter à l'approche de la personne handicapée, malade, traumatisée, incapacité déviante ou mourante
 - et de plus particulièrement:
 - définir les besoins fondamentaux de la personne;
 - développer des attitudes relationnelles adéquates;
 - prendre conscience des sentiments de l'autre et des siens dans la situation vécue.
- B. Sensibilisation aux processus de communication
 - de communiquer dans un environnement professionnel
 - et plus particulièrement:
 - Observation et information
 - d'observer et objectiver les situations de travail;
 - d'établir une juste distance relationnelle avec les usagers;
 - d'obtenir et transmettre des informations de qualité.
 - Connaissance de soi et assertivité
 - déterminer ses capacités relationnelles;
 - s'intégrer harmonieusement dans son équipe de travail;

- La relation d'aide

- développer les attitudes fondamentales nécessaires à la relation avec les personnes assistées.

ASPECTS PSYCHO-SOCIAUX DE LA PROFESSION

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

La maîtrise des compétences de l'étudiant sera prouvée s'il est capable:

 de comprendre et d'expliquer sommairement les mécanismes de défense induits par une situation de crise et de décrire les attitudes pouvant répondre à la satisfaction des besoins du patient; de décrire objectivement une situation

Le degré de maîtrise sera atteint si les réponses de l'étudiant à trois problèmes donnés sont correctes et sont jugés efficaces.

ASPECTS PSYCHO-SOCIAUX DE LA PROFESSION

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un enseignant.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

 La présente demande émane du: X (1) Pouvoir organisateur: PROVINCE DE LIEGE 	(2)
O (1) Directeur(-trice) de l'Institut pour la Communauté française	etail hissement de le C.F.
- \-\-\-\-\-\-\-\-\-\-\-\-\-\-\-\-\-\-\	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
3. Intitulé de l'unité de formation: Code:(4) 9247 13 V 21 C 1]
Aspects légaux de la profession d'ambulancier professionnel	
6. Classement de l'unité de formation: X (1) enseignement secondaire: transition (1) XXXXXX degré: XXXXXXXXXX (1) supérieur	XXXXXXX (1) (1)
O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court:	(2)
O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long:	(2)
7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupen	nent
Repris en annexe n° 3 de	1 page(s)(2)
8. Programme de(des cours) Repris en annexe n° 4 de	6 page(s)(2)
9. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de	1 page(s)(2)
10. Chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de	1 page(s)(2)

⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles

⁽²⁾ A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation: (4)	2464
	2 0
Code de l'unite de formation: (4)	

Horaire minimun:

1. Dénomination des cours(2)	classement des cours (5)	Code U(6)	nombre de périodes(7)
Aspects légaux de la profession	СТ	В	35
2. Part d'autonomie		P	5

Total des périodes

40

12. Réservé au Service d'Inspection

a) Observations(s) du(des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

Avis favorable Le 20/12/94 puelege

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique: ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD(1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Signature

J. Meunier Administrateur Pédagogique

⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles ou cocher

⁽²⁾ A compléter

⁽⁴⁾ Réservé à l'administration

⁽⁵⁾ soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

⁽⁶⁾ soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V

^{(7) 1} période = 50 minutes

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socia-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION

L'unité de formation a pour but de rendre l'étudiant capable:

- de discerner les besoins psychologiques depuis l'être humain sain au malade et d'adapter son attitude en fonction du profil du patient et de son entourage;
- de responsabiliser l'étudiant dans la pratique de sa profession;
- de comprendre, d'expliquer, de justifier, de mettre en oeuvre les principales démarches à effectuer dans l'exercice de sa future profession, de les justifier par leur chronologie et leur logique.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. CAPACITES

Pour être admis, l'étudiant sera capable:

En notion d'anatomie et de physiologie:

- de restituer des connaissances;
- d'analyser les composants d'un phénomène anatomique;
- de modéliser une situation.

En soins d'urgence:

- de reconnaître les différents signes vitaux et leur atteinte;
- de décrire la gravité d'une situation;
- de stabiliser les grandes fonctions vitales du patient;
- de reconnaître les indications à l'appel d'un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation;
- de transporter le patient vers un centre hospitalier de manière adéquate;
- de se situer par rapport à l'application de la loi de l'A.M.U.

2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU:

Les attestationsde réussite des unités de formation suivantes: "Notions d'anatomie et physiologie"; "Soins d'urgence" et "Stages de secouriste-ambulancier".

RECOMMANDATIONS PRATICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Néant.

PROGRAMME DES COURS

NOTIONS DE LEGISLATION, DE DEONTOLOGIE ET D'ETHIQUE

L'étudiant doit être capable de:

- mettre en oeuvre les principales démarches légales à effectuer dans l'exercice de sa future profession d'indépendant avec leurs implications concrètes;
- situer ces démarches dans un ordre chronologique;
- énoncer dans un langage simple, à un interlocuteur potentiel, un problème qui relève du droit;
- fournir les documents probants et d'appuyer son argumentation par l'utilisation de ceux-ci;
- développer une attitude respectueuse du droit et de son évolution tant dans le domaine de la déontologie que celui des dispositions légales;
- différencier l'essentiel de l'accesoire dans un message juridique;
- démonter son souci de s'informer.

Ces capacités seront atteintes par l'étude des notions minimales suivantes:

Législation

- Cadre légal et réglementaire de l'Aide Médicale Urgente;
- Responsabilités dans l'exercice de la profession;
- Approche de la législation relative aux institutions publiques dans le cadre des soins urgents et aux contrats de travail.

Droit civil

- les principales dispositions du droit civil applicables lors de l'établissement comme indépendant;
- les accords commerciaux;
- les baux.

Droit commercial

- les obligations du chef d'entreprise lors de la création d'un établissement;
- les différentes formes de l'entreprise et leurs caractéristiques essentielles;
- notions de la loi sur les pratiques du commerce.

Règlementations spécifiques

 Les principales dispositions en matière, d'établissement dangereux, insalubres ou incommodes, de professions réglementées, de repos hebdomadaire,...)

Statut social des indépendants

- droit et obligations de l'indépendant, de l'aidant et du conjoint-aidant.

Notions générales d'assurances

Déontologie

Règles essentielles dans le cadrede l'Aide Médicale Urgente par rapport au service, aux patients et au milieux professionnels rencontrés, relations avec les services officiels (100, police, gendarmerie, magistrature,...)

Ethique

Ethique professionnelle en matière de soins de santé appliquée à l'Aide Médicale Urgente.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

La maîtrise des compétences de l'étudiant sera prouvée s'il est capable:

 d'effectuer les opérations de gestion journalière propre à la profession; d'expliqueret d'appliquer les règles et règlements en vigueur dans le cadre de sa profession.

Le degré de maîtrise sera atteint si les réponses de l'étudiant à trois problèmes donnés sont correctes et sont jugés efficaces.

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un enseignant.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du: X (1) Pouvoir organisateur: PROVINCE DE LIEGE	(2)	
	(2)	
3. Intitulé de l'unité de formation: Code:(4) 82 41 14 12 1	 1	
Aspects économiques de la profession d'ambulancier professionnel (2) 4. Finalités de l'unité de formation: Repris en annexe n° 1 de	1 page(s)(2)	
5. Capacités préalables requises: Repris en annexe n° 2 de	1 page(s)(2)	
6. Classement de l'unité de formation: X (1) enseignement secondaire: transition (1) XXXXX degré: XXXXXXXXXX (1) supérie	XXXXXXXXX (1) ur (1)	
O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court:	(2)	
O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long:	(2)	
7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupe	ement	
Repris en annexe n° 3 de	1 page(s)(2)	
8. Programme de(des cours) Repris en annexe n° 4 de	6 page(s)(2)	
9. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de	1 page(s)(2)	
10. Chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de	1 page(s)(2)	

⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles (2) A compléter (3) A compléter par le Secrétaire permanent (4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de forma	スリリ tion: (4)	27 61

Horaire minimun:-

1. Dénomination des cours(2)	classement des cours (5)	Code U(6)	nombre de périodes(7)	
Aspects économiques de la profession	CT	В	45	
2. Part d'autonomie		P	5	
		`	J	

Total des périodes

50

12. Réservé au Service d'Inspection

a) Observations(s) du(des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

Avis favorable Le 20/12/94 N. Vuligle

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique: ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD(1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: -4 1AN, 1995

Signature

J. Meunier Administrateur Pédagogique

⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles ou cocher

⁽²⁾ A compléter

⁽⁴⁾ Réservé à l'administration

⁽⁵⁾ soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

⁽⁶⁾ soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V

^{(7) 1} période = 50 minutes

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION.

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION.

L'unité de formation a pour but de rendre l'étudiant capable:

- de responsabiliser l'étudiant dans la pratique de sa profession;
 de comprendre, d'expliquer, de justifier, de mettre en oeuvre les principales démarches à effectuer dans l'exercice de sa future profession, de les justifier par leur chronologie et leur logique;

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. CAPACITES:

Pour être admis, l'étudiant sera capable:

En notion d'anatomie et de physiologie:

- de restituer des connaissances;
- d'analyser les composants d'un phénomène anatomique;
- de modéliser une situation.

En soins d'urgence:

- de reconnaître les différents signes vitaux et leur atteinte;
- de décrire la gravité d'une situation;
- de stabiliser les grandes fonctions vitales du patient;
- de reconnaître les indications à l'appel d'un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation;
- de transporter le patient vers un centre hospitalier de manière adéquate;
- de se situer par rapport à l'application de la loi de l'A.M.U.

2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU:

Les attestations de réussite des unités de formation suivantes: "Notions d'anatomie et physiologie"; "Soins d'urgence" et "Stages de secouriste-ambulancier".

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Néant.

PROGRAMME DES COURS

NOTIONS DE GESTION

L'étudiant doit être capable de:

- mettre en oeuvre les principales démarches légales à effectuer dans l'exercice de sa future profession d'indépendant avec leurs implications contrètes;
- situer ces démarches dans un ordre chronologique;
- énoncer dans un langage simple, à un interlocuteur potentiel, un problème qui relève du droit;
- fournir les documents probants et d'appuyer son argumentation par l'utilisation de ceux-ci;
- développer une attitude respectueuse du droit et de son évolution tant dans le domaine de la déontologie que celui des dispositions légales;
- différencier l'essentiel de l'accessoire dans un message juridique;
- démontrer son souci de s'informer.

Ces capacités seront atteintes par l'étude des notions minimales suivantes:

A. APPROCHE COMMERCIALE

- 1. Notions d'études de marché et de stratégie commerciale:
 - le produit
 - la localisation de l'entreprise
 - les prix (prix imposés, tarif libre, prix de revient)
 - la patientèle
 - conditions et techniques d'achat et de vente
 - les diverses opérations
 - documents accompagnant ces opérations
 - intermédiaires
- 2. Modes et instruments de paiement, modes et instruments de crédit en vue du paiement.
- 3. Analyse des frais et plan financier.
 - examen des frais de l'entreprise
 - notions de chiffre d'affaires
 - bénéfice brut, net et marges bénéficiaires
 - budget prévisionnel
 - des recettes et des dépenses
 - d'investissement et de financement

- 4. Notion de stocks
- 5. Feuilles de route, carnet de bord, carnet de rapports

B. NOTIONS DE COMPTABILITE ET DE FISCALITE.

- 1. Dispositions légales relatives à la comptabilité des indépendants des P.M.E. et des entreprises publiques.
- 2. La comptabilité simplifiée et introduction à la comptabilité en partie double:
 - principes de base et application pratique (documents commerciaux)
 - comptes du bilan et compte de résultats
- 3. Notions de fiscalité
 - catégories de revenus
 - précomptes
 - versements anticipés
 - déclaration fiscale

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

La maîtrise des compétences de l'étudiant sera prouvée s'il est capable:

 d'effectuer les opérations de gestion journalière propre à la profession;
 d'expliquer et d'appliquer les règles et règlements en vigueur dans le cadre de sa profession;

Le degré de maîtrise sera atteint si les réponses de l'étudiant à trois problèmes donnés sont correctes et sont jugées efficaces.

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un enseignant.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

 La présente demande émane du: X (1) Pouvoir organisateur: PROV 	VINCE DE LIEGE	(2)
O (1) Directeur(-trice) de l'Institut et se rapporte à l'établissement suiv dénomination : I.P.E.P.S. Serain adresse complète: rue Colard Trouil n° de matricule : 452.6.293.041 n° de téléphone : 041/30.72.80 - 30 2. Transmis en date du: .1.2.BEC19 O (1) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	t pour la Communauté française	hef d'établissement de le C.F. n P.O. subventionné: (1)(2)
O (1) Provincial et communal 3. Intitulé de l'unité de formation:	N. LOGNAHDO (1) X	XXXXXXXXXXXXXX
5. mataio do 1 amio do formadon.	Code:(4) 824115 V21 C	ام!
	a d'ambulancier-professionnel Repris en annexe n° 1	
5. Capacités préalables requises:	Repris en annexe n° 2	! de1 page(s)(2)
 Classement de l'unité de formation X (1) enseignement secondaire degré: 	e: transition (1) XX	XXXXXXXXXX (1) érieur (1)
O (1) Catégorie de l'enseignen	nent supérieur de type court:	(2)
O (1) Catégorie de l'enseignen	nent supérieur de type long:	(2)
7. Recommandations particulières por	ur la constitution des groupes ou le regre	oupement
	Repris en annexe n° 3	de1 page(s)(2)
8. Programme de(des cours)	Repris en annexe n° 4	de6 page(s)(2)
9. Fixation des capacités terminales	Repris en annexe n° 5	i de1 page(s)(2)
10. Chargé(s) de cours	Repris en annexe n° 6	i de1 page(s)(2)

⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ A compléter par le Secrétaire permanent (4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation:

		_
Code de l'unité de formation: (4)	6 1	

Horaire minimun:

1. Dénomination des cours(2)	classement des cours (5)	Code U(6)	nombre de périodes (7)
Notions de cartographie	PP	L	9
Notions de radiocommunication	PP	L	9
Technique et pratique du véhicule	CT	В	16
2. Part d'autonomie		P	4

v

Total des périodes

38

12. Réservé au Service d'Inspection

a) Observations(s) du(des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

Avis favorable Le 20/12/99 Jueloge

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique: ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD(1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date:4 JAN, 1995

Signature

J. Meunier Administrateur Pédagogique

⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles ou cocher

⁽²⁾ A compléter

⁽⁴⁾ Réservé à l'administration

⁽⁵⁾ soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

⁽⁶⁾ soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V

^{(7) 1} période = 50 minutes

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION.

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION.

L'unité de formation a pour but de rendre l'étudiant capable:

- de responsabiliser l'étudiant dans la pratique de sa profession;
- de comprendre, d'expliquer, de justifier, de mettre en oeuvre les principales démarches à effectuer dans l'exercice de sa future profession, de les justifier par leur chronologie et leur logique;

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. CAPACITES:

Pour être admis, l'étudiant sera capable:

En notion d'anatomie et de physiologie:

- de restituer des connaissances;
- d'analyser les composants d'un phénomène anatomique;
- de modéliser une situation.

En soins d'urgence:

- de reconnaître les différents signes vitaux et leur atteinte;
- de décrire la gravité d'une situation;
- de stabiliser les grandes fonctions vitales du patient;
- de reconnaître les indications à l'appel d'un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation;
- de transporter le patient vers un centre hospitalier de manière adéquate;
- de se situer par rapport à l'application de la loi de l'A.M.U.

2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU:

Les attestations de réussite des unités de formation suivantes: "Notions d'anatomie et physiologie"; "Soins d'urgence" et "Stages de secouriste-ambulancier".

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Néant.

PROGRAMME DES COURS

NOTIONS DE CARTOGRAPHIE

L'étudiant sera capable de:

- de lire une carte, se situer sur une carte;
- d'établir un itinéraire et guider efficacement son chauffeur;
- d'établir un ficher CARDEX;
- d'utiliser le réseau informatisé.

PROGRAMME DES COURS

NOTIONS DE RADIO-COMMUNICATION

L'étudiant sera capable de:

- d'entrer en communication avec un autre poste émetteur et d'échanger des messanges compréhensibles;
- vérifier les branchements d'un poste émetteur-récepteur;
- d'utiliser le réseau informatisé.

PROGRAMME DES COURS

TECHNIQUE ET PRATIQUE DU VEHICULE

A la fin de ce cours, l'étudiant sera capable de:

- vérifier les différents niveaux et effectuer l'appoint si nécesaire en respectant les caractéristiques des fluides et les règles de sécurité;
- remplacer les balais d'essuie-glace;
- remplacer une roue en prenant toutes les mesures de sécurité pour le patient;
- vérifier l'état de charge d'une batterie d'accumulateur;
- installer correctement une batterie d'accumulateur en fonction de la tension et de la capacité désirées;
- installer correctement une batterie semi-traction;
- choisir correctement des fusibles etdes conducteurs;
- confectionner un prolongateur en respectant les normes prescrites;
- raccorder un récepteur avec toutes les précautions d'usage.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

La maîtrise des compétences de l'étudiant sera prouvée s'il est capable:

- d'assurer la maintenance quotidienne du véhicule; de remédier à une panne simple; de justifier du choix et de l'équipement d'un véhicule;
- au départ d'un message reçu par radio ou téléphone de rejoindre un point donné en choississant le meilleur itinéraire et d'assurer les communications radiotéléphoniques adéquates.

Le degré de maîtrise sera atteint si les réponses de l'étudiant à trois problèmes donnés sont correctes et sont jugées efficaces.

PROFIL DES CHARGES DE COURS

- Pour les cours de cartographie, un expert justifiant d'une expérience de terrain dans l'utilisation et la lecture de carte.
- Pour les cours de radio-communications, un expert justifiant d'une expérience de terrain dans l'utilisation d'appareils de radio-communication.
- Pour le cours de technique et pratique du véhicule, un enseignant.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

1288-06,

DOCUMENT 8 bis - STAGE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

 La présente demande émane du: X (1) Pouvoir organisateur: PROV 	INCE DE LIEGE	(2)
O (1) Directeur(-trice) de l'Institut et se rapporte à l'établissement suiva dénomination : I.P.E.P.S. Seraing adresse complète: rue Colard Trouill n° de matricule : 452.6.293.041 n° de téléphone : 041/30.72.80 - 04 0 2 BEC.	pour la Communauté française	BNOV 1994 Chef d'établissement de le C.F. In P.O. subventionné: (1)(2)
O (1) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
3. Intitulé de la formation:		
	Code:(4) 824116 U21	Ca
Stage d'Ambulancier-professionnel		(2)
4. Finalités de l'unité de formation:	Repris en annexe n°	1 de1 page(s)(2)
5. Capacités préalables requises:	Repris en annexe n°	2 de1 page(s)(2)
6. Classement de l'unité de formation	:	
X (1) enseignement secondaire degré:		XXXXXXXXXXXX (1) périeur (1)
O (1) Catégorie de l'enseignem	nent supérieur de type court:	(2)
O (1) Catégorie de l'enseignem	nent supérieur de type long:	(2)
7. Programme du stage 7.1. pour les étudiants:	Repris en annexe n°	3 de1 page(s)(2)
7.2. pour le personnel chargé de l'é	encadrement: Repris en annexe n°	4 de1 page(s)(2)
8. Fixation des capacités terminales	Repris en annexe n°	5 de1 page(s)(2)
9. Chargé(s) de cours	Repris en annexe n°	6 de1 page(s)(2)

⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles (2) A compléter (3) A compléter par le Secrétaire permanent (4) Réservé à l'administration

		100	ode de l'unité	e de formation: (-	<u>" </u>
10.1. Etudiant: 320		péri	odes	(5)	
10.2. Encadrement:					
Dénomination des cours(2)	classement des cours (6)	Code U(7)	par élève	de périodes e/ par groupe es (1)(5)(8)	
Stage d'Ambulancier-professionnel	PP	v		4	
***************************************			*********		

		**********		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
***************************************	***********			************	
Total d	les périodes	N		.4	
11. Réservé au Service d'Inspection a) Observations(s) du(des) Inspecteur(s) Avis favorable	concerné(s) relati	ives au dossier péc	lagogique [a	nnexe(s) éventuel	le(s)]:
Le 20/12/99 D.	Valug	2			
b) Décision de l'Administrateur pédago ACCORD PROVISOIRE - PASA		dossier pédagogiq	ue:	•	
En cas de décision négative, motivati	on de cette derniè	e:			
			:	: 7	
Date:4.JAN, 1995		Sign	aature	J. Meu Administrateur	nier Pédagogique

10. Horaire de l'unité de formation:

⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles ou cocher (2) A compléter (4) Réservé à l'administration

^{(5) 1} période = 50 minutes
(6) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(7) soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(8) Le total de ces périodes sera prélevé sur la dotation de périodes

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION.

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION.

Cette unité de formation a pour but de rendre l'étudiant capable:

- d'appliquer des connaissances théoriques et pratiques concernant la prise en charge des patients dans le cadre de l'aide médicale urgente;
- de s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire intervenant dans le cadre de l'aide médicale urgente.
- prendre part au suivi hospitalier des patients afin d'apporter les soins pré-hospitaliers les plus judicieux et d'appréhender les conséquences des actions posées dans le cadre de l'A.M.U

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis aux stages l'étudiant doit avoir obtenu l'attestation de réussite des unités de formation "Notions d'anatomie et physiologie", "Soins d'urgence", "Stage de secouriste-ambulancier" et être inscrit dans l'UF "Perfectionnement en soins ambulanciers", et une des autres unités de la formation.

PROGRAMME DU STAGE

Au cours de son stage, l'étudiant sera tenu de justifier d'au moins:

- 125 interventions AMU (100) avec pour chaque cas: lecture de carte; radio-communication; rapport succinct
- 25 interventions VIM ou SMUR
 dont au moins: 10 RCP, 5 pathologies cardiaques; 5 pathologies
 respiratoires; 5 accidents de circulation
 avec pour chaque cas: lecture de carte; radio-communication; rapport
 succinct

Remarque: on considère qu'une intervention dure en moyenne 30 minutes

- Stages <u>à l'accueil</u> des urgences en accompagnement d'un infirmier et participer à la prise en charge de patients avec rapport de stage
 - 50 préparations de perfusion;
 - 10 fractures;
 - 10 pathologies cardiaques avec placement sous monitoring;
 - 10 pathologies respiratoires;
 - 20 placements sous oxygène;
 - 10 R.C.P.;
 - 10 pathologies abdominales;
 - 15 pathologies gynécologiques et/ou pédiatriques
- 90 heures en service hospitalier avec accompagnement d'un infirmier dont: 38 heures en USI (unité de soins intensifs); 20 heures en salle d'opération/réveil; 32 heures en salle banalisée avec rapport de stage
- Exercices de catastrophe avec rapports succincts

PERSONNEL CHARGE DE L'ENCADREMENT

 $\begin{tabular}{ll} V\'erifier l'application des consignes dans les milieux de stage et son int\'egration dans une \'equipe pluridisciplinaire. \end{tabular}$

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Le stagiaire sera évalué de façon continue, sur l'adéquation des gestes posés par rapport aux situations rencontrées dans le cadre de l'A.M.U. capacités d'observation, d'intégration au d'une pluridisciplinaire extra et intra-hospitalière, d'organisation du travail, et l'application des connaissances théoriques et pratiques dans le cadre de l'AMU.

L'étudiant sera capable:

- d'appliquer les techniques propres à sa profession,
 de justifier ses choix par rapport aux situations rencontrées.

Ces capacités devront être maîtrisées intégralement.

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un enseignant.

1288-02-

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

 La présente demande émane du: X (1) Pouvoir organisateur: PRO 	VINCE DE LIEGE			(2)
O (1) Directeur(-trice) de l'Institue et se rapporte à l'établissement suiv dénomination : I.P.E.P.S. Serair adresse complète: rue Colard Trous n° de matricule : 452.6.293.041 n° de téléphone : 041/30.72.80 - 3 0 2 DEC 2. Transmis en date du: O (1) XXXXXXXXXXXXXXXX O (1) Provincial et communal	tt pour la Communauté fr vant: (2) Date en illet 48 ou du(2) (2) (2) (0.72.87 (2)(3) par le réseau XXXXXX O	t signature de représentant	NOV 1994 du Chef d'établissen	ment de le C.R. onné: (1)(2) N-CATIN Chef Le Ferre
3. Intitulé de l'unité de formation:	Code:(4) 9241	^4 V	inen	
4. Finalités de l'unité de formation:	Repris	s en annexe	(2) n° 1 de1 page(s	
5. Capacités préalables requises:	Repris	en annexe	n° 2 de1 page(s	·八 <i>2)</i>
6. Classement de l'unité de formatio X (1) enseignement secondair degré:		(1) (1)	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	` '
O (1) Catégorie de l'enseigner	ment supérieur de type co	ourt:		(2)
O (1) Catégorie de l'enseigne	ment supérieur de type lo	ng:		(2)
7. Recommandations particulières po	our la constitution des gro	oupes ou le	regroupement	
	Repris	en annexe	n° 3 de1 page(s	s)(2)
8. Programme de(des cours)	Repris	en annexe	n° 4 de2 page(s	s)(2)
9. Fixation des capacités terminales	Repris	en annexe	n° 5 de1 page(s	s)(2)
10. Chargé(s) de cours	Repris	en annexe	n° 6 de1 page(s	s)(2)

Biffer les mentions inutiles
 A compléter
 A compléter par le Secrétaire permanent
 Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation: (4)

Horaire minimun:

1. Dénomination des cours(2)	classement des cours (5)	Code U(6)	nombre de périodes(7)
Premiers soins	СТ	В	6
Premiers soins	PP	L	6
Approche des risques	CT	В	б
***************************************	*********	*********	*********
***************************************			*****************
	******	•••••	******************
••••••	*******	*********	***************************************
2. Part d'autonomie		P	6
	Total des périodes	✓	24
Premiers soins Approche des risques	PP CT	L B 	6

12. Réservé au Service d'Inspection

a) Observations(s) du(des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

Avis favorable ce 20/12/94 N. Vielvofle

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique: ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD(1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: ____4_JAN_ 1995

Signature

J. Meunier Administrateur Pédagogique

⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles ou cocher

⁽²⁾ A compléter

⁽⁴⁾ Réservé à l'administration

⁽⁵⁾ soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

⁽⁶⁾ soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V

^{(7) 1} période = 50 minutes

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION.

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION.

- Pour répondre à une obligation du "Règlement général pour la Protection du Travail" (art. 176 et 177), toute entreprise comptant plus de 20 personnes (industrie) ou 50 personnes (autres secteurs) doit compter des secouristes brevetés en son sein et s'adresse donc à l'industrie, PME, milieux à risques, des secteurs primaire, secondaire, tertiaire.
- Prodiguer les premiers soins sur les lieux du travail en attendant les secours spécialisés et de prendre les premières mesures à la sauvegarde de l'intégrité physique des secouristes et des travailleurs.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. CAPACITES:

Pour être admis, l'étudiant sera capable:

En notion d'anatomie et de physiologie:

- de restituer des connaissances;
- d'analyser les composants d'un phénomène anatomique;
- de modéliser une situation.

En soins d'urgence:

- de reconnaître les différents signes vitaux et leur atteinte;
- de décrire la gravité d'une situation;
- de stabiliser les grandes fonctions vitales du patient;
- de reconnaître les indications à l'appel d'un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation;
- de transporter le patient vers un centre hospitalier de manière adéquate;
- de se situer par rapport à l'application de la loi de l'A.M.U.

2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU:

Les attestations de réussite des unités de formation suivantes: "Notions d'anatomie et de physiologie"; "Soins d'urgence" et "Stages de secouriste-ambulancier".

CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'étudiant sera capable de:

en français:

- consulter un dictionnaire, un catalogue, une table des matières, un atlas, un index en repérant un élément donné;
- s'exprimer oralement ou par écrit dans une langue simple.

en mathématiques:

- effectuer correctement des calculs simples relatifs aux 4 opérations fondamentales;
- mesurer les grandeurs et effectuer des opérations simples sur ces grandeurs;

TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE ou titre équivalent

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Les groupes seront constitués de façon homogène.

Il n'est pas permis de regrouper des étudiants suivant la formation longue ambulancier-professionnel et des étudiants de l'Unité de formation autonome.

PROGRAMME DES COURS

A partir de situations pratiques, reflétant les conditions de la réalité, l'étudiant sera capable:

- de mettre en oeuvre les gestes professionnels attendus du secouriste en entreprise;
- d'appliquer les règles de sécurité essentielles dans la protection des personnes et de lui-même;
- d'analyser une situation problème dans un contexte d'urgence en respectant les règles d'organisation garantissant la survie, le fonctionnement en équipe.

Les situations problèmes aborderont le contenu notionnel suivant:

PREMIERS SOINS

- organisation des secours;
- bilan, approche du patient;
- ABC, RCP;
- hémorragies, fractures;
- malaises:
- positionnement

APPROCHE DES RISQUES

- sécurité;
- risques mécaniques:
- risques chimiques;
- risques thermiques;
- risques électriques;
- radiation;
- plan catastrophe: rôle du secouriste industriel

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

L'étudiant sera capable de démontrer les compétences suivantes:

- restituer des connaissances;
- analyser les composants d'un phénomène d'intervention;
- évaluer son rôle dans un travail d'équipe.

Le degré de maîtreise sera atteint si l'étudiant est capable de:

- s'exprimer dans un langage simple;
- expliquer, dans un langage simple les gestes professionnels s'y rapportant

pour les exercices pratiques de premiers soins les capacités décrites en annexe 4 doivent être maîtrisées intégralement (sécurité des personnes et de lui-même).

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un expert médecin ou infirmier ou responsable de sécurité justifiant d'une expérience dans les domaines concernés.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis - Epreuve intégrée

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

X (1) Pouvoir organisateur: PROVINCE DI	E LIEGE	(2)
O (1) Directeur(-trice) de l'Institut pour la C et se rapporte à l'établissement suivant:	-	(2) (1984) (2)
dénomination : I.P.E.P.S. Seraing adresse complète: rue Colard Trouillet 48 4100 SERAING n° de matricule : 452.6.293.041 n° de téléphone : 041/30.72.80 - 30.72.87	(2) Date et signature du Chef cou du représentant du P.C. (2) (2) (2) (2) (2) (3) par le réseau:	l'établissément de le C.F.
O (1) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	0 ОС NAHD 0	(1) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
3. Intitulé de la formation:		
Code:(4	8241 10 V LL (1	
Epreuve intégrée d'ambulancier-professionne	el .	•
4. Finalités de l'unité de formation:	Repris en annexe n° 1 de .	1 page(s)(2)
5. Capacités préalables requises:	Repris en annexe n° 2 de	1 page(s)(2)
6. Classement de l'unité de formation:		
1, 5	XXXXXXXXX (1) qualification qualification (1) xxxxx	
O (1)XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	«XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX:(2)
O (1) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	xxxxxxxxxxxxxxx	XXXXXXXXXX:(2)
 Programme de l'épreuve intégrée pour les étudiants: 	Repris en annexe n° 3 de	1 page(s)(2)
7.2. pour le personnel chargé de l'encadrem	ent: Repris en annexe n° 4 de	1 page(s)(2)
8. Fixation des capacités terminales	Repris en annexe n° 5 de	1 page(s)(2)
9. Chargé(s) de cours	Repris en annexe n° 6 de	1 page(s)(2)

⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles

⁽²⁾ A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'administration

			St 4-15 ULL Code de l'unité de formation: (4)
10.1. Etudiant: 10	***************************************	pér	iodes (5)
10.2. Eucadrement:			
Dénomination des cours(2)	classement des cours (6)	Code U(7)	nombre de périodes par groupe d'élèves (1)(5)(8)
Epreuve théorique	CT	NB	2
Epreuve pratique	PP	NV	8
*******	***********		••••••
****	************	•••••	*********
***************************************	**********	*********	*******
******		*********	******************
***************************************	**********	*********	••••••
Tot	al des périodes	v	10

11. Réservé au Service d'Inspection

a) Observations(s) du(des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

Avis favorable Le 20/12/94 Avelvofe

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique: ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD(1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Signature

J. Meunier Administrateur Pédagogique

⁽¹⁾ Biffer les mentions inutiles ou cocher

⁽²⁾ A compléter

⁽⁴⁾ Réservé à l'administration

^{(5) 1} période = 50 minutes

⁽⁶⁾ soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

⁽⁷⁾ soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V

⁽⁸⁾ Le total de ces périodes sera prélevé sur la dotation de périodes

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION.

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION.

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant de démontrer sa faculté d'intégrer l'ensemble des unités de formation constituant la section.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Néant.

PROGRAMME DES COURS

- 1. L'étudiant sera capable de présenter oralement un travail ayant pour objet l'analyse et la synthèse d'une situation pratique propre à l'aide médicale urgente en décrivant la prise en charge d'un patient jusqu'à son hospitalisation dans un service banalisé en passant par le service d'urgence, de réveil et de soins intensifs.
- L'étudiant sera confronté à une situation AMU et devra réagir en concordance avec ses acquis théoriques et pratiques.
 Il sera capable de justifier les actes ambulanciers posés tant d'un point de vue théorique, pratique que légal.

PERSONNEL CHARGE DE L'ENCADREMENT

L'enseignant sera chargé de:

- définir avec l'étudiant les sujets des travaux présentés,
 superviser la préparation de l'épreuve intégrée.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

L'ambulancier professionnel doit être capable de reconnaître les signes objectifs d'une urgence. Il doit pouvoir effectuer les gestes salvateurs qui assurent la mise en condition d'un patient ou d'un groupe de patient et le maintien des fonctions vitales comme la respiration, la circulation du sang et l'état de conscience.

Il doit pouvoir transporter le patient dans les conditions adaptées à son état.

- 1) A partir d'une situation vécue d'Aide Médicale Urgente, l'étudiant sera capable:
 - d'analyser la situation;
 - de rédiger un rapport personnel;
 - de le défendre oralement.

ET

- 2) À partir d'une mise en situation non annoncée reflétant les réalités du terrain l'étudiant sera capable de:
 - reproduire les gestes professionnels avec spontanéité et en conformité avec les consignes de sécurité.

Il apportera une aide à l'équipe médicale du S.M.U.R. requise sur les lieux et pendant le trajet vers l'hôpital.

Il sera capable d'évaluer la qualité de ses prestations et de motiver ses choix parmi l'éventail des possibilités.

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un enseignant.